

Sécurité de la vieillesse—Loi

Il y a des contradictions flagrantes entre les déclarations publiques que le ministre a faites au cours des années et la façon dont elle se comporte à la Chambre en présentant ce que nous considérons comme un projet de loi innommable et méprisable. C'est une incohérence condamnable.

Pendant que le ministre déplore l'absence de protection contre l'inflation, et déclare que les femmes sont celles qui souffrent le plus des carences du système actuel, elle présente ce projet qui réduit la protection contre l'inflation et les prestations déjà maigres de quelque 100,000 Canadiens âgés, des femmes en majorité. Bien que se prononçant pieusement pour la réforme des pensions, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous impose ce projet de loi qui rendra encore plus déficient un système qu'elle a elle-même qualifié maintes et maintes fois d'insuffisant.

Le gouvernement prétend que toute réduction de la sécurité de la vieillesse sera compensée par le rajustement du supplément du revenu garanti. Cependant, si un prestataire reçoit \$6,123 ou plus, provenant d'une autre source—peut-être de ses épargnes—il perd automatiquement le droit au supplément de revenu garanti. Ce prestataire recevrait \$3,058 par an de la sécurité de la vieillesse, qui s'ajouteraient à ses autres revenus pour donner le maigre total de \$9,200 par an. Ainsi, au lieu de réformer le régime des pensions, le ministre casse les reins des retraités.

D'après le Conseil national du Bien-être social, plus de 100,000 Canadiens âgés se retrouvent piégés de la sorte. Dans des villes comme Toronto, ils subsistent avec un revenu de 37 p. 100 inférieur à celui considéré comme le seuil officiel de la pauvreté. Dans les régions rurales, leur revenu est de 15 p. 100 plus bas que ce seuil.

Dernièrement, l'Église unie du Canada a commandé un rapport intitulé: «La sécurité du revenu». Voici ce qu'on nous révèle dans ce rapport:

L'augmentation de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et des suppléments provinciaux a peut-être suffi, semble-t-il, pour faire passer bien des couples âgés de la catégorie des «indigents» à celle des «quasi-indigents», mais elle a laissé bien des personnes âgées vivant seules avec un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. En tout et pour tout, les personnes âgées comptent pour une très forte proportion des «indigents» et «quasi-indigents» du Canada.

Pourquoi donc le ministre s'attaque-t-il aux vieillards indigents? Le 29 juin 1982, madame le ministre a déclaré que les mesures prévues dans le budget, et maintenant dans le bill à l'étude en ce moment, assureraient la pleine protection des Canadiens à revenu modeste et des travailleurs démunis. Seuls ceux qui ne sont pas défavorisés seront tenus de participer à ce grand sacrifice qui nous est demandé pour sortir notre pays du marasme économique, a-t-elle dit.

De son propre aveu, madame le ministre ne s'attaque-t-elle donc pas à ceux qu'elle prétend vouloir aider? Comment espère-t-elle que, désormais, les députés ou les prestataires de la sécurité de la vieillesse la prennent le moins sérieusement? Par le biais du projet à l'étude en ce moment, le bill C-131, madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'attaque au groupe même qu'elle s'était jurée de protéger.

Qu'on me permette de lire un extrait du discours qu'elle a prononcé devant le Men's Club de Vancouver en novembre 1980:

• (1240)

Un trop grand nombre de Canadiens à la retraite sont obligés de vivre dans l'indigence ou presque... Imaginez-vous la situation si 53 p. 100 des Canadiens de moins de 65 ans devaient compter sur les prestations de bien-être social pour assurer leur subsistance. Ce serait affreux, honteux et catastrophique pour notre économie. Pourquoi obliger alors les retraités à le faire?

Nous nous demandons en effet pourquoi. Sur quel argument fonde-t-on les propositions du projet de loi? Dans le but, semble-t-il, d'épargner 105 millions de dollars par année, le ministre réduit les maigres prestations sociales des retraités qui sont dans le besoin. Elle le fait sous prétexte que la récession oblige à l'austérité.

Dans sa stratégie de relance, si on peut l'appeler ainsi, le gouvernement libéral, au sein duquel madame le ministre occupe un portefeuille important, veut donner de l'argent aux riches pour qu'ils investissent. Les changements annoncés par le ministre des Finances (M. Lalonde) en octobre, d'après les recommandations de son comité d'experts en matière de fiscalité, et les propositions qu'il fera la semaine prochaine quand il présentera son projet de loi sur l'impôt, accorderont des exemptions fiscales de 750 millions de dollars la première année et de 1.5 milliard la deuxième année aux citoyens les plus riches du Canada.

Comment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui se veut championne de la justice pour ce qui est des programmes sociaux au Canada, peut-elle appuyer cette politique ignoble? Qu'en est-il de son intégrité personnelle? Madame le ministre affirme que la réforme des pensions constitue «la principale priorité en matière de politique sociale du gouvernement actuellement».

Depuis que je siége à la Chambre, j'ai toujours évité les attaques personnelles, mais je dois dire à madame le ministre, qui est absente, malheureusement, qu'elle nous a amèrement déçus, nous, les néo-démocrates, comme elle a déçu les Canadiens à la retraite. Le ministre a fréquemment évoqué les besoins des personnes âgées, des pauvres et elle a dit combien il était souhaitable et important de protéger notre régime de soins de santé; pourtant, elle fait partie des gens qui veulent réduire les programmes de sécurité de la vieillesse et du revenu garanti. Attendons-nous l'année prochaine à voir le ministre, par l'entremise du gouvernement fédéral et avec la collaboration des gouvernements provinciaux, comprimer les régimes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation.

Nous attendions davantage de sa part. Il me semble que si elle avait été sincère dans les propos qu'elle a tenus ces dernières années, elle aurait offert sa démission lorsque le gouvernement a présenté la mesure à l'étude.

Ce bill touchera tous ceux et toutes celles qui reçoivent actuellement des prestations de sécurité de la vieillesse. Ils étaient 2.4 millions en 1981, dont 57 p. 100 étaient des femmes parmi lesquelles on comptait nombre de veuves et de célibataires. On a invoqué le fait, et je le souligne non sans un certain cynisme, que la mise en œuvre de ce bill n'entraînera, en termes absolus, que de faibles diminutions de revenu. C'est faux. Le bill aura de sérieuses conséquences pour les personnes qui n'ont pas droit au supplément de revenu garanti et qui ne peuvent compter sur d'autres sources de revenu pour subvenir à leurs besoins.

Même un rapide examen des faits permet de constater la faiblesse de l'argument voulant que la mise en œuvre de ce bill ne touche qu'un nombre relativement peu élevé de personnes.